

2024
2025



LYCEE PRIVE SAINT SAUVEUR—REDON

Règles de vie de

Etre interne au Lycée Saint Sauveur

Ces informations viennent compléter le code de vie du Lycée

L'internat a pour objectif de placer les élèves dans les meilleures conditions de vie et d'épanouissement individuel et collectif. Cette structure favorise l'apprentissage du sens de la vie en collectivité, mais aussi l'autonomie et la responsabilisation de chaque jeune dans un climat propice au travail.

« *Un lycée pour apprendre, se construire et vivre sa vie* »

Les règles de vie ont pour objectifs de permettre à chacun de trouver un cadre favorable à sa réussite scolaire et à l'épanouissement de sa personnalité.

Pour nous contacter

RESPONSABLE DE LA VIE
SCOLAIRE ET DES INTERNATS

**Marie-Hélène
QUEMARD**

cpe@lycee-saint-sauveur-redon.eu

Bureau CPE : **02.99.71.69.21**
06.88.22.25.81

Nathalie FURNOND

(Assistante d'éducation internat filles)

07.68.28.88.83

Yann LE DUFF

(Assistant d'éducation internat garçons)

06.88.22.25.73

internats@lycee-saint-sauveur-redon.eu

A partir de 18 h, les assistants d'éducation

1. Accueil des Internes

L'internat est ouvert du lundi 17 h 15 au vendredi 7 h 45.

Les internes disposent d'une bagagerie au lycée afin d'y entreposer leurs sacs le lundi matin et le vendredi matin. Tous les bagages doivent obligatoirement être déposés dans cet espace. Les internes doivent demander la clé à l'accueil pour ouvrir la bagagerie le vendredi en fonction de leurs heures de départ.

2. Horaires de fonctionnement de l'internat

MATIN	FILLES et GARCONS
Lever	A partir de 6 h 45
Petit-déjeuner	de 7 h 00 à 7 h 35
Fermeture	7 h 45
- prévoir toutes ses affaires pour la journée - les internats ne sont pas accessibles dans la journée	

SOIR	FILLES / GARCONS
Pointage dans les internats	17 h 30 (lundi—mardi et jeudi)
Etude / internat / AS *	17 h 45 - 18 h 45
Dîner au self	18 h 45 - 19 h 30
Retour aux internats / Temps de Détente	19 h 30 - 20 h 00
Etude	20 h 00 - 21 h 00
Temps libre ... possibilité de poursuivre l'étude	21 h 00 - 22 h 00
Extinction des lumières et des appareils électroniques	22 h 15

* AS : Association sportive encadrée par les professeurs EPS du Lycée de 17 h 30 à 18 h 45 (lundi-mardi-jeudi)

3. Organisation du mercredi après-midi

3.1 - Pour les élèves de Seconde

- 13 h 30 à 16 h 30 : **cours/étude/CDR/activité** suivant emploi du temps
- 16 h 30 à 18 h 00 : temps libre (possibilité de sortie si autorisation parentale écrite)
- 18 h 00 : retour à l'internat

3.2 - Pour les élèves de Première

- 13 h 30 à 15 h 30 : **étude ou cours ou CDR**
- 15 h 30 à 18 h 00 : temps libre (possibilité de sortie si autorisation parentale écrite).

3.3 - Pour les élèves de Terminale :

Les élèves de Terminale ont cours ou DS le mercredi après-midi. Selon leur emploi du temps, ils pourront avoir leur temps libre avec autorisation parentale après leur cours. Si pas de cours à l'emploi du temps, ils devront rester en étude jusqu'à 15 h 30. Le retour à l'internat est prévu à 18 h 00.

POINTAGE

Quand les internes n'ont pas cours à 8 h ou à 13 h 15, ils doivent se présenter au pointage impérativement en grande permanence.

4. Sorties - Déplacements - Absences

Un principe : sous aucun prétexte, un interne ne sera autorisé à sortir de l'établissement sans autorisation écrite des responsables légaux et validation par la responsable de l'internat.

Les élèves internes sont autorisés à sortir de l'établissement le midi pour déjeuner sur le site du collège du Cleu Saint Joseph. **Ils doivent impérativement prendre leur repas au self.**

4.1 - Sorties du mercredi après-midi

Le document « **organisation du mercredi après-midi** » permet aux internes de sortir de l'établissement selon l'emploi du temps et l'organisation des activités de chaque niveau définit en début d'année. Les internes sont soit en cours, soit en étude surveillée ou en activités uniquement pour les Secondes.

Les internes non autorisés restent dans l'établissement (CDR, foyer, permanence, Galerie Kerouallan).

4.2 - Sorties régulières

Les sorties pour l'exercice d'une activité régulière à l'extérieur du lycée (sport, musique, etc...) doivent faire l'objet d'une demande écrite de la famille, valant décharge totale de responsabilité pour l'établissement, à présenter auprès de la responsable de la vie scolaire et des internats. Ce document doit mentionner la nature de l'activité, le lieu de pratique, le mode de déplacement ainsi que l'heure de départ et de retour

(incluant le temps de trajet).

L'autorisation sera validée au cas par cas en tenant compte des contraintes d'organisation du service (restauration, surveillance ...) et du comportement de l'élève. La responsable de la vie scolaire et les Assistants d'éducation d'internat se réservent un droit de regard sur les activités et peuvent momentanément suspendre les autorisations pour favoriser le travail scolaire.

4.3- Sorties organisées par un enseignant

Les professeurs demandent parfois aux élèves d'aller voir une pièce de théâtre ou un film. Nous informons les familles que ces sorties se font avec l'accompagnement des enseignants organisateurs.

ATTENTION – Les élèves majeurs qui viennent en voiture au lycée, ne doivent en aucun cas utiliser leur voiture dans la semaine et transporter des élèves.

5. Communication des absences

Toute absence d'un élève interne doit être impérativement signalée au lycée au plus vite au 02.99.71.27.44, ou par mail à Mme QUEMARD (cpe@lycee-saint-sauveur-redon.eu). L'absence doit obligatoirement être justifiée par un mail ou un écrit. Des précisions doivent être données quant à la présence ou non à l'internat le soir.

6. Temps d'étude et de travail

Les études sont **obligatoires**. L'objectif étant d'offrir aux élèves les meilleures conditions de travail.

17h45 à 18h45 : chaque élève doit arriver à l'heure afin de ne pas déranger les autres internes ; il doit s'installer rapidement, travailler seul et dans le calme ; **il doit avoir prévu toutes ses affaires.**

20h00 à 21h00 : étude aménagée. Salle d'étude, travail en groupe, en chambre. Toujours dans le calme et le respect des autres.

7. Temps libres - Animation

Pour créer une ambiance conviviale et favoriser l'intégration de tous, nous proposons de mettre en place des sorties, des soirées à thèmes, des soirées détente qui supposent l'investissement des élèves dans leur organisation. Des soirées à l'internat sont proposées avant chaque période de vacances scolaires (soirée cinéma, repas à thème, soirée jeux...).

8. Repas au Self

Les repas du midi et du soir doivent **obligatoirement** être pris au self.

Chaque élève veille à débarrasser son plateau et laisser sa table propre et sa chaise remise en place.

Les goûters des internes seront donnés par les assistants d'éducation en début de semaine.

9. Règles de Vie en Collectivité

Le comportement de chacun doit permettre à tout élève qui le désire de travailler et de dormir correctement.

Conformément aux lois en vigueur, il est **strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte du lycée et de l'internat.**

L'usage du téléphone portable est toléré seulement sur certains créneaux horaires .

Pour prévenir des vols, il est conseillé de ne jamais laisser traîner d'affaires personnelles, quel que soit le moment ou le lieu. Les chambres doivent être fermées à clé.

Les élèves doivent utiliser les locaux et les casiers mis à disposition pour ranger leurs affaires. Chaque casier doit être protégé au moyen d'un solide cadenas. **La responsabilité de l'établissement ne pourrait en aucun cas être engagée en cas de perte ou de vols.**

Pour le bien être de chacun, il semble indispensable que chaque élève veille à la propreté de sa chambre, à l'aération de la pièce chaque matin. Le lit doit être fait avant de quitter la chambre, rien ne doit traîner sur le sol ou sur les tables, par mesure d'hygiène et pour faciliter l'entretien. Pour les vacances, les chambres doivent être rangées, chaise sur le bureau et les affaires dans les armoires pour faciliter le travail des personnels d'entretien.

10. Santé

En cas de traitement médical avec ordonnance, l'élève doit obligatoirement remettre une copie de celle-ci aux assistants d'éducation de l'internat et à l'infirmière. **L'automédication est déconseillée à l'internat.**

Il n'est pas possible de garder les malades alités à l'internat, aussi, les parents doivent s'engager à venir chercher leur enfant interne quand il est malade.

En début d'année, chaque famille remplit un document autorisant la responsable d'internat à prendre toutes dispositions en cas de problème de santé. Les situations particulières doivent faire l'objet d'une information directe à l'infirmière et à la responsable de vie scolaire.

11. Sécurité incendie dans les internats

Se conformer aux directives affichées dans chaque lieu de vie. En cas de problème, il est essentiel de ne jamais paniquer et de suivre strictement les consignes données par les assistants d'éducation.

Les systèmes de sécurité et d'alarme sont un garant de la sécurité pour tous : leur détérioration ou leur déclenchement volontaire sont des actes graves.

La vie à l'internat doit être propice au travail par le respect des règles de vie en communauté ce qui suppose en premier lieu d'accepter le règlement de l'internat et de s'y conformer. Les conditions de vie à l'internat exigent de chaque interne une discipline personnelle, le souci des autres, le respect de tous.

Le non-respect de ce règlement entraînera une sanction pouvant aller de l'avertissement oral à l'exclusion simple et définitive de l'internat (en passant par la retenue ou l'exclusion temporaire).



Lycée Privé Saint Sauveur
16 Place Saint Sauveur – BP 80315
35603 Redon Cedex
☎ 02.99.71.27.44 📠 02.99.72.26.64
administration@lycee-saint-sauveur-redon.eu
💻 www.lycee-saint-sauveur-redon.eu